

SÉANCE DU 09 FEVRIER 2015 à 18 H 30

L'an **deux mille quinze**, le 09 février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune d'ESCOUSSANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Eric DENISSE, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 février 2015

Etaient présents : MM. Jean-Jacques CHATELIER, Jérôme TAINGUY, Jean-Louis OLIVIER, Pascal VIMENEY, Mmes Laurence DOS SANTOS, Myriam BELLiard, Marie-Claude ROQUES, Marie CHASTANIER, Nathaly CANER

Absent représenté : M. Olivier CAILLEUX par M. Eric DENISSE

Secrétaire de Séance : M. Jérôme TAINGUY

La séance est ouverte à 18 h 53. Le procès-verbal de la réunion du 09 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

**D2015-01 : PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE
DU BUDGET PRIMITIF DE 2015**

Monsieur le Maire explique au Conseil que préalablement au vote du budget primitif 2015, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014. Toutefois, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2015, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2014.

En l'occurrence, il s'agit de régulariser l'écriture concernant les travaux établis par le SDEEG en 2013 pour la somme de 13 876.67 € pour lesquels la commune et le SDEEG ont établi une convention d'avance remboursable sur dix ans sans intérêts.

Cette opération devait être inscrite au budget 2014. Une régularisation doit être faite pour que ces travaux puissent être intégrés à l'actif de la commune lors de son remboursement total.

Il convient d'établir :

- un mandat de 13 876.67 € au compte 21534
- un titre de 13 876.67 € au compte 16875
- un titre annuel de 1 387.67 € au compte 16875.

Afin de régulariser cette écriture, deux titres seront édités pour l'année 2015 pour compensation de l'année 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2014 concernant ces écritures et ce avant le vote du budget

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 10	Votants : 11
Suffrages exprimés : 11	Pour : 11	Contre : 00
		Abstention : 00

D2015-02 : ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE

Considérant que la commune d'Escoussans a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fournitures et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,
Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,
Considérant que les Syndicats Départementaux d'Énergies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEPA) s'unissent pour constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,
Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,
Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,
Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,
Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Commune d'Escoussans au regard de ses besoins propres,
Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE l'adhésion de la commune d'Escoussans au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, butane...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,
- D'AUTORISER les Syndicats Départementaux d'Énergies, cités précédemment, à solliciter, en tant que besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

Cet engagement se fera sur une année et suivant la portée de ce groupement de commande, une réflexion s'effectuera après ce délai.

QUESTIONS DIVERSES

1 / Convocations et compte rendus des réunions du Conseil Municipal :

- Monsieur le Maire propose que les convocations et les documents relatifs aux réunions du Conseil Municipal soient adressés aux élus par mail afin de faire des économies de papier. Les documents concernant M. VIMENEY seront toujours adressés par voie postale.

2 / Demande de concession perpétuelle au cimetière pour des personnes hors commune :

- Monsieur le Maire fait part d'une demande de concession perpétuelle pour des personnes hors commune. Avant de se prononcer sur cette demande, un groupe de travail sera mis en place afin de pouvoir mettre à jour la réglementation et les obligations concernant le cimetière.

3 / Préparation du programme FACE (Fonds d'amortissement des Charges d'Électrification) par le SDEEG : Renforcement des secteurs sensibles sur le territoire d'escoussans

- Monsieur le Maire fait part d'un relevé effectué par les services du SDEEG pour renforcement sur secteurs sensibles aux aléas climatiques ou en matière d'environnement. Ces travaux concernant plusieurs secteurs s'élèvent à 52 315 € HT dont 14 648.20 € H.T. seront à la charge de la collectivité. Les services du SDEEG

doivent avoir une réponse très rapide. Les élus acceptent ces travaux pour 2015 qui seront pris en compte sur le budget 2015.

4 / Animaux divagants :

- Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués par les sociétés de capture des animaux errants, blessés. Un article sera fait sur le journal municipal sur cette tarification.

5 / Règlementation de l'accessibilité :

- Le Bureau Véritas a proposé à la commune d'Escoussans de faire une conférence à la salle des fêtes le 17 février 2015 sur la règlementation de l'accessibilité. Une invitation a été adressée aux maires du canton.

6 / Grand prix Cycliste organisé par l'Union Sportive Villenavaise Cyclisme :

- Cette course passant sur la commune, l'association sportive doit avoir l'autorisation de Monsieur le Maire. Cette manifestation se déroulera le dimanche 19 avril 2015 dans l'après-midi.

7 / Présence de Mm FAURE Martine, Députée le 11 avril 2015 à 15 h :

- Monsieur le Maire a convié Mme FAURE Martine afin qu'elle puisse présenter l'assemblée nationale et son fonctionnement. Cette rencontre destinée aux jeunes conseillers municipaux d'Escoussans sera proposée aux écoles du SIRPLACES, aux collèges de Cadillac et de Sauveterre, aux RPI du canton et la population.

8 / Bilan du repas des aînés :

- Les tables rondes pour 10 personnes s'avèrent être très conviviales ;
- Le repas proposé par le traiteur a été apprécié ;
- A prévoir pour les années à venir : une animation musicale pendant et à la fin du repas. Une enveloppe de 300 € sera prévue au budget.
- Une boîte de chocolat sera offerte aux aînés de plus de 80 ans qui n'ont pas pu participer au repas.
- Mme CARRIER remercie le conseil municipal pour l'invitation à ce repas.

9 / Barre de danse pour l'association Musaique :

- L'association « Musaique » demande aux élus l'autorisation de poser une barre de danse dans la salle des fêtes. L'acquisition et la pose de cette barre seront à la charge de l'association.

10 / Bulletin municipal :

- Le prochain bulletin municipal sera distribué dans le mois de mars.

11 / Prochaines rencontres pour préparation des finances :

- Le 02/03/2015 : réunion de préparation du budget ;
- Le 09/03/2015 : Conseil Municipal ;
- Le 16/03/2014 : Simulation du budget 2015 ;
- Le 30/03/2015 : Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Les procès-verbaux de séance du Conseil sont consultables en Mairie.

Fait et affiché à Escoussans,
Le 16 février 2015



